

Image not found or type unknown



## Autorisation voyager enfant

Par **NICOLAS@76**, le 11/05/2025 à 09:41

Bonjour, je suis séparé et j'ai la garde classique. 1 week end sur 2 et la moitié des vacances scolaires de mon fils de 11 ans. Nous partons avec mon fils 3 semaines en Guadeloupe. Dois je demander une autorisation de voyager écrite de la part de sa mère sachant que nous partons le 1 juillet, donc 4 jours sur le temps scolaires et ensuite les vacances. Mon fils ne porte pas mon nom de famille.

Merci pour votre retour.

Par **Cousinnestor**, le 11/05/2025 à 10:31

Hello !

Quid de ces "4 jours" de temps scolaire ? C'est la mère qui devrait avoir l'enfant c'est çà ? Alors il faudra bien qu'elle donne explicitement son accord pour vous céder ces 4 jours. Si vous posez la question c'est que vous pensez que ce n'est pas acquis. Peut-être ne fallait-il pas fixer les dates de séjour sans elle.

Sii ces 3 semaines de vacances en France se plaçaient entièrement sur votre alternance la mère ne pourrait pas faire de difficultés. A vous de vous assurez que vous avez les papiers utiles à l'embarquement (ceux de votre enfant, garde alternée, livret de famille actualisé...?).

A+

Par **Pierrepauljean**, le 11/05/2025 à 10:35

bonjour

je ne lis pas une garde alternée dans le 1er message.....

y a t il un jugement du JAF ou est ce un accord amiable?

Par **Cousinnestor**, le 11/05/2025 à 12:06

(suite)

Pierrepauljean que lisez-vous dans "garde classique. 1 week end sur 2 et la moitié des vacances scolaires" ? La résidence chez un parent et ce droit d'hébergement à moitié des WE et vacances, n'est-ce pas le mode de garde "classique" ?

Compte tenu de ce que vous ne lisez pas (et en attendant d'éventuelles infos du jugement) que répondez-vous au questionnement de Nicolas ?

A+

Par **Pierrepauljean**, le **11/05/2025 à 12:36**

garde alternée = une semaine chez l'un, une semaine chez l'autre (c'est un exemple)

ici c'est un droit de visite et d'hébergement

Par **NICOLAS@76**, le **11/05/2025 à 14:50**

Bonjour, merci pour votre réactivité.

En effet je pense qu'une demande de lettre à la mère serait le plus sûr.

Merci.